



Commune de Saulxures-sur-Moselotte

CONVENTION DE LOCATION 2023 SALLES FRAMBOISE ET BRIMBELLE Lieu-Dit Les Bruches

Entre le Maire de la commune de Saulxures-sur-Moselotte

Et

Nom – Prénom.....

Demeurant :Tel

Représentant (association, groupement, etc...) :

Il a été convenu ce qui suit :

M.....

DECLARE :

→ Occuper la salle FRAMBOISE - BRIMBELLE (*) pour.....

(*) Rayer la mention inutile

Du (date et heure) :.....

Au (date et heure) :.....

Moyennant une participation financière de :

	SAULXURONS Particuliers et Associations		EXTERIEURS	
	ETE Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	HIVER Du 1 ^{er} nov. au 31 mars	ETE Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	HIVER Du 1 ^{er} nov. au 31 mars
1 SALLE	100 €	122 €	138 €	159 €
2 SALLES	149 €	190 €	250 €	292 €

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 22 décembre 2022.

Il s'engage à déposer en Mairie lors de la réservation :

- Un chèque de caution d'un montant égal à la location.
- Un chèque pour règlement de la location

RECONNAIT :

→ Être couvert par une assurance « Responsabilité Civile et Bris de Matériel » auprès de la compagnie :
.....

N° de police :

Joindre justificatif.

Pour les particuliers, l'attestation d'assurance doit bien préciser l'extension de garantie « responsabilité civile et bris de matériel » pour couvrir les dégâts occasionnés à la fois par le souscripteur et ses invités, à l'occasion d'une manifestation à caractère privé ou familial, désignée expressément dans l'attestation (date et lieu de la manifestation).

→ Le responsable communal est chargé de réaliser un état des lieux contradictoire avant et après chaque utilisation, sur rendez-vous. Les clés seront remises et rendues lors de cet état des lieux. La caution sera retournée une fois l'état des lieux de sortie effectué.

Etat des lieux d'entrée le à :

Etat des lieux de sortie le à :

S'ENGAGE :

→ **A prendre connaissance et respecter scrupuleusement le règlement intérieur affiché sur place (et joint à la présente convention).**

→ A ne pas dépasser la capacité maximale requise, soit 35 personnes par salle.

A Saulxures-sur-Moselotte, le

Le Locataire,

Le Maire,

Déclaration en gendarmerie faite par mail le :